

CONCOURS de CHEF D'ORCHESTRE ASSISTANT de L'Orchestre national d'Île-de-France L'Orchestre National de Lille Et l'Orchestre de Picardie

RÈGLEMENT 3^e édition

Inscriptions

Ouverture des inscriptions : lundi 1^{er} octobre 2018
Clôture des inscriptions : samedi 1^{er} décembre 2018

Inscription sur la plateforme Ulysses : www.ulysses-network.eu

Conditions d'inscription

Vous avez

- Moins de 36 ans au 15 janvier 2019 ;
- Une expérience de direction d'orchestre en répétition ainsi qu'en concert avec des musiciens professionnels.

Vous devez fournir

- Une pièce d'identité ;
- Un Curriculum Vitae (pas de biographie) ;
- Une lettre de motivation en français ou en anglais (les lettres de recommandation ne seront pas acceptées) ;
- 2 vidéos en situation de direction respectant scrupuleusement les critères mentionnés en page 3.

La demande d'inscription au concours implique l'acceptation sans réserve des conditions du présent règlement.

Selon le niveau des candidats le jury a la faculté de renoncer à pourvoir le poste mis au concours.

Sélection

Dix candidats maximum seront sélectionnés sur dossier pour participer au concours.
Les résultats seront annoncés aux candidats par mail, jeudi 20 décembre 2018.

Épreuves

1^{er} tour : lundi 14 janvier 2019 avec l'Orchestre de Picardie.
Adresse : 45, Rue Pointin - 80000 Amiens

2^e et 3^e tour : mardi 15 janvier 2019 avec l'Orchestre national d'Île-de-France.
Adresse : 19, rue des Écoles – 94140 Alfortville

Les programmes des épreuves afin que les informations logistiques seront transmis par mail
jeudi 20 décembre 2018.

Résultats

Résultats annoncés à l'issue du 3^e tour, mardi 15 janvier 2019.

Jury

Le jury est composé des directeurs musicaux des trois formations et des membres de l'orchestre.

Cachet

Le chef d'orchestre sélectionné pour la saison 2019-2020, percevra un cachet comptabilisant ses heures de travail en tant qu'assistant pour les répétitions et/ou concerts et pour les représentations qu'il dirigera.

Le cachet est à la discrétion des trois orchestres.

Critères d'acceptation des vidéos

- La durée totale des deux vidéos ne doit pas excéder 10 minutes ;
- Les deux vidéos doivent présenter des styles musicaux différents ;
Nb : ne pas présenter la générale et le concert d'un même programme.
- Au moins une des deux vidéos doit être avec un orchestre symphonique ;
Nb : les vidéos de direction de chœur seul ne seront pas acceptées.
- Les vidéos doivent avoir été enregistrées après le 1^{er} octobre 2015 ;
- Les vidéos sont transmises par lien You Tube. Elles peuvent être publiques ou non répertoriées ;
- La description accompagnant chaque vidéo doit faire apparaître le nom et prénom du candidat, la date d'enregistrement de la vidéo, le nom de l'orchestre, la ou les pièce(s) interprétée(s) et le nom du ou des soliste(s) (s'il y a lieu) ;
Nb : Si l'orchestre n'est pas un ensemble constitué, veuillez expliquer le contexte du concert ou de la répétition.
- L'angle de vue des vidéos doit permettre de voir de face et distinctement le candidat ;
- Les vidéos devront avoir des sous-titres en cas d'échanges dans une autre langue que le français ou l'anglais, entre le candidat et l'orchestre. Des sous-titres seront également à fournir en cas de propos inaudible du candidat, qu'ils soient en français ou en anglais.

Les candidatures dont les vidéos ne respectent pas les conditions mentionnées ci-dessus, ne pourront être retenues.

Conseils

- Choisissez une vidéo vous mettant en valeur dès les quinze premières secondes ;
- Commencez la vidéo à un moment qui vous semble pertinent pour présenter votre travail de direction ;
- Supprimez le passage des applaudissements, de votre entrée, de l'accord de l'orchestre, des saluts etc.
- La qualité audio des extraits, permettant d'entendre aussi bien les différents pupitres de l'orchestre que les échanges du candidat avec les musiciens, sera appréciée ;
- Il n'est pas obligatoire de faire deux vidéos de 5 minutes chaque. Vous pouvez choisir de proposer une vidéo de concert plus longue (par exemple de 7 minutes), et une vidéo de répétition plus courte (par exemple de 3 minutes). La durée totale des deux vidéos doit être maximum de 10 minutes.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

Jeanne Ribeau
Orchestre national d'Île-de-France
19, rue des Écoles 94140 Alfortville

Tél : 0033 (0) 1 41 79 39 30

Jeanne.ribeau@orchestre-ile.com